

Service Interrégional des
Concours



Filière
culturelle

**concours
et examens**

rapport du
Président du jury

Rapport du Président du jury

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

AVANCEMENT DE GRADE

Session 2014

L'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant territorial de conservation principal de 1^{ère} classe, issu de la réforme des cadres d'emplois de catégorie B (nouvel espace statutaire) est organisé pour la première fois par le Service Interrégional des Concours, pour les collectivités et établissements publics du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie et Haute Normandie).

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

A. Calendrier

Période d'inscription	Du 17 juin au 17 juillet 2014
Période de retrait des dossiers	Du 17 juin au 9 juillet 2014
Date limite de retour des dossiers	Le 17 juillet 2014
Epreuve écrite	Le 7 octobre 2014
Réunion d'information sur les résultats de l'épreuve écrite	Le 13 novembre 2014
Épreuve orale d'admission	Du 9 au 12 décembre 2014
Réunion du jury d'admission	Le 12 décembre 2014
Publication des résultats	Le 15 décembre 2014

B. Inscriptions

128 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par télé-procédure via Internet).

Parmi ces 128 candidats, 107 ont retourné leur dossier dans les délais. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Sur ces 107 candidats inscrits, 1 candidat n'a pas été admis à concourir (il ne remplissait pas la condition de grade exigé).

Au total, 106 candidats (86 femmes et 20 hommes) ont donc été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite organisée le mardi 7 octobre 2014 à la salle TREMA à Noyal-sur-Vilaine (35).

II. CANDIDATS

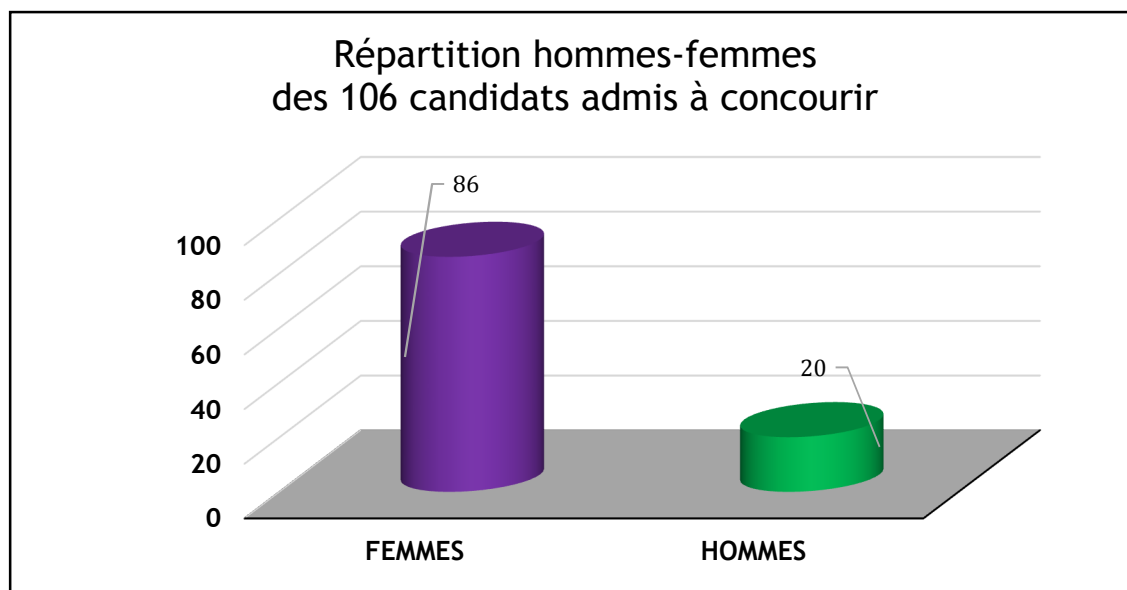
A. Origine géographique

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	42	93 candidats soit 87,7 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	34	
Basse Normandie	11	
Haute Normandie	6	
Hors Grand Ouest	13	Soit 12,3 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

Les 106 candidats convoqués proviennent de 21 départements différents et la majorité d'entre eux (96.7%), sont domiciliés dans le Grand Ouest.

B. Répartition hommes-femmes

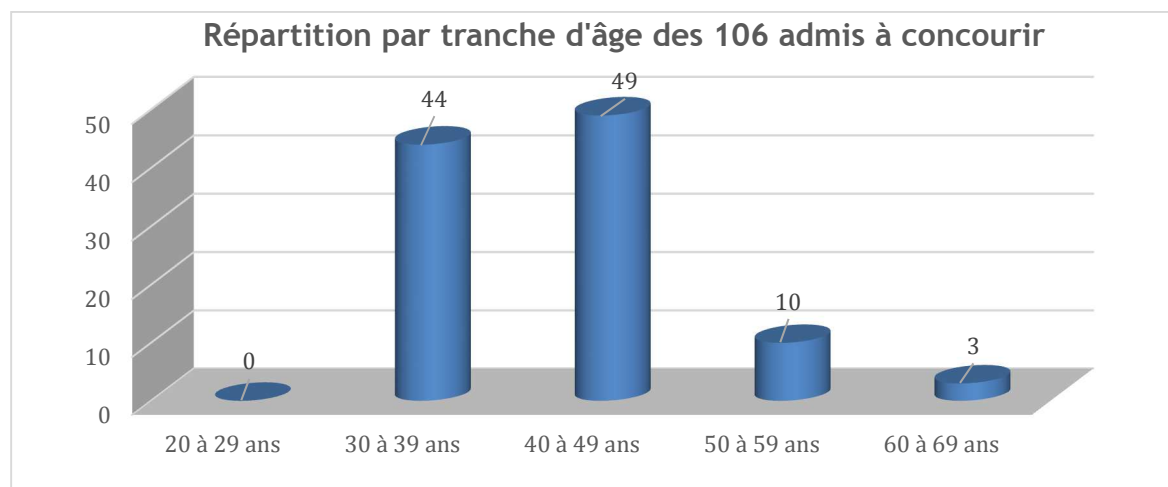
Les femmes représentent la grande majorité (81,13 %) des admis à concourir.



C - Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 41 ans.

L'âge minimum des candidats est de 31 ans et l'âge maximum est de 62 ans.



III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

A. Déroulement

Cet examen ne comporte pas de phase d'admissibilité, mais deux épreuves d'admission.

L'unique épreuve écrite d'admission s'est déroulée dans la matinée du mardi 7 octobre 2014 à la salle TREMA à Noyal-sur-Vilaine (35). Sur les 106 candidats convoqués, 94 étaient présents (soit un taux d'absentéisme de 11.32 %), répartis comme suit selon les spécialités.

Spécialité	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents
Bibliothèque	76	65
Archives	10	9
Musée	19	19
Documentation	1	1
Total	106	94

B. Nature de l'épreuve écrite et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet sont en ligne sur le site du CDG35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les sujets proposés pour cette session 2014 :

Spécialité Bibliothèque

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à la médiathèque de Cultureville. Votre responsable vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'offre de services en bibliothèques-médiathèques.

Dossier comportant 7 documents (22 pages au total)

Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet est intéressant à traiter, sans difficulté particulière, avec une formulation claire et précise. Il est le reflet des problématiques actuelles de la profession. Le sujet a été bien compris dans l'ensemble, mais l'approche reste trop scolaire et l'argumentaire peu développé. Le niveau des copies est moyen dans l'ensemble.

Spécialité Archives

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

« Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe dans la commune de Cultureville. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur la dématérialisation et l'archivage électronique. »

Dossier comportant 10 documents (25 pages au total)

Observations des correcteurs sur le sujet :

Le niveau du sujet est bien adapté à l'examen. Le sujet est peut-être un peu maladroit. Les documents ne mettaient pas toujours en relation les deux aspects : dématérialisation et archivage électronique. L'exercice a contraint les candidats à se référer à certains documents finalement peu pertinents par rapport au sujet.

Spécialité Musée

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe au sein de la commune de Cultureville.

Au moment de la réflexion autour du projet national de l'Éducation artistique et culturelle et conformément à la loi 2002-5 relative aux Musées de France, la commune de Cultureville souhaite créer un service culturel pour son musée.

Votre directeur vous demande de rédiger, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle éducatif des musées.

Dossier comportant 9 documents (26 pages au total)

Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet fait partie des questions attendues. Il est intéressant et incontournable au sein d'un musée. La formulation est claire.

Les différents documents cernaient bien l'étendue du sujet et ne comportaient pas de difficulté particulière. Plusieurs candidats confondent note et dissertation. Les copies sont donc parfois longues par manque d'esprit de synthèse. Quelques copies sont bien construites et maîtrisées.

Spécialité Documentation

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe au service de documentation interne du département de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la médiation documentaire numérique.

Dossier comportant 9 documents (25 pages au total)

Aucune observation particulière des correcteurs sur l'unique copie de cette spécialité.

Les résultats de l'épreuve de note (par spécialité)

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	65	10,12	15	0	1	1
Archives	9	9,72	13	5,5	0	0
Musée	19	8,95	14	0	1	1
Documentation	1	12,75	12,75	12,75	0	0

La période de correction des copies s'est déroulée du 9 octobre au 7 novembre 2014.

Après harmonisation, seuls 2 candidats ayant rendu une copie blanche le jour de l'épreuve, ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5 sur 20).

Aucun signe distinctif n'a été signalé par les correcteurs.

Rappelons préalablement et succinctement quelques principes de notation :

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Ne sont admis à participer à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

C. Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite d'admission, le jury valide la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission comme suit :

Spécialité	Bibliothèque	Archives	Musée	Documentation	Total
Nombre de présents	65	9	19	1	94
Meilleure moyenne / 20	15	13	14	12.75	/
Nombre de candidats avec une note >= 10	42	5	9	1	57
Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	64	9	18	1	92

Deux candidats ont obtenu une note inférieure à 5 sur 20 (2 candidats ayant rendu une copie blanche le jour de l'épreuve).

Sur les 94 candidats présents à l'épreuve écrite, 92 sont donc autorisés à se présenter à l'épreuve orale. Les femmes représentent plus de 80 % de ceux-ci (75 femmes / 17 hommes).

IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement de l'épreuve orale d'admission et analyse des résultats

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du mardi 9 au vendredi 12 décembre 2014 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

« *Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.* » - (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Sur les 92 candidats convoqués, 3 ne se sont pas présentés (dans la spécialité bibliothèque).

Ainsi, 89 candidats ont été auditionnés par un des deux jurys. Une réunion de coordination a eu lieu avec l'ensemble des examinateurs avant le début des entretiens.

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement des épreuves.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission

Spécialité	Bibliothèque	Archives	Musée	Documentation
Nombre de présents	61	9	18	1
Meilleure note / 20	17	15	17	13
Moyenne générale	11,17	11,72	12,58	13,00
Nombre de candidats avec une note >= 10	44	8	15	1

B. Candidats admis

Après avoir examiné les résultats, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'avancement au grade d'assistant territorial de conservation principal de 1 ^{ère} classe		
Nombre de candidats convoqués	92	
Nombre de présents	89	
Meilleure moyenne / 20	15,33	
Nombre de candidats ayant une note >= 10	67	
	Seuil	Nombre de candidats admis
Décision du jury	10 / 20	67

C. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation à l'examen, parmi les 67 candidats admis :

- 67,16 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves ;
- 19,40 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT ;
- 1,49 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via un autre organisme ;
- 11,95 % n'ont pas renseigné d'information concernant la préparation aux épreuves.

